

■ **Indemnisation d'un préjudice matériel subi par un tiers locataire d'un bien appartenant à la Métropole – Annexe au rapport**

**Affaire 1 : Monsieur Hayk KHATCHATRYAN – Sinistre du 23 septembre 2019**

Le 23 septembre 2019, le kiosque à cordonnerie, sis 9 place de la Joliette dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille, propriété de la Métropole Aix-Marseille-Provence et exploité par Monsieur Hayk KHATCHATRYAN, a été endommagé suite à des infiltrations d'eaux pluviales par la toiture.

Afin de poursuivre l'exploitation du kiosque, Monsieur Hayk KHATCHATRYAN a avancé les frais de réparation s'élevant à **1 790.00 euros** et qui incombent à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Il convient par conséquent de rembourser la somme de **1 790.00 euros**.